

# *La nouvelle Asic Spécial négociation*



Année 2, n° 14

10 novembre 2008

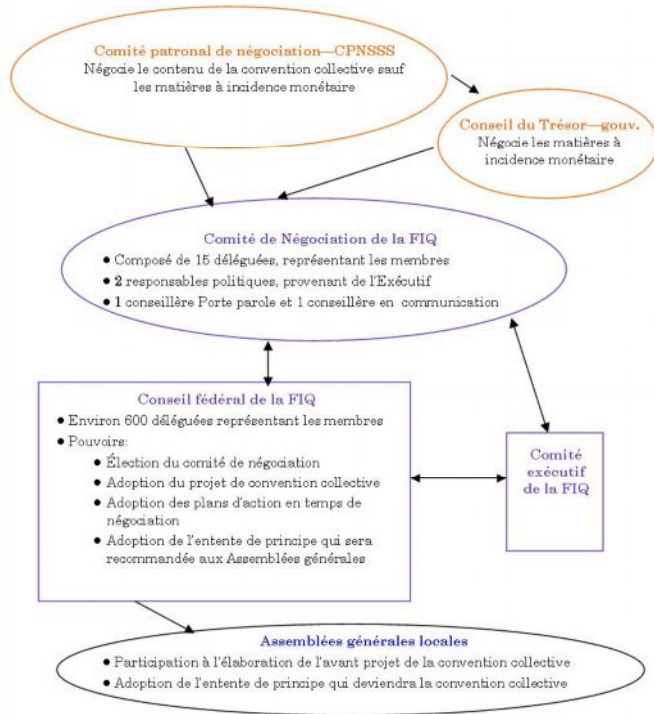
## Historique du SISP

1. Le SISP : Secrétariat Intersyndical Services Publics. Regroupe 3 syndicats indépendants : SFPQ (Syndicat de la Fonction Publique du Québec), SPGQ (Syndicat des Professionnels du Gouvernement du Québec), APTS (Alliance du personnel professionnel et technique de la Santé et des services sociaux); 1 fédération : FIQ; et 1 centrale : CSQ (Centrale de la Santé du Québec) qui regroupe principalement les enseignants. Il regroupe tous les travailleurs des secteurs public et parapublic, soit près de 300 000 membres.
  2. Le SISP a vu le jour en 2005 à l'initiative de la CSQ et du SFPQ. La FIQ s'y est jointe au printemps 2006.
  3. À l'automne 2006, des structures régionales ont été mises sur pieds. Le SISP a organisé des tournées régionales dans tout le Québec pour sensibiliser la population à l'importance des services publics.
  4. Plusieurs actions ont été faites depuis pour dénoncer les tactiques du Gouvernement servant à démanteler les Services publics. Entre autres : distribution de Tracts au printemps 2008.
- Lors du Congrès 2008, la FIQ nous propose d'ajouter une nouvelle structure au SISP, le SISP-N (N pour négociation). Le décret venant à échéance le 31 mars 2010, nous sommes à préparer la prochaine ronde de négociation.

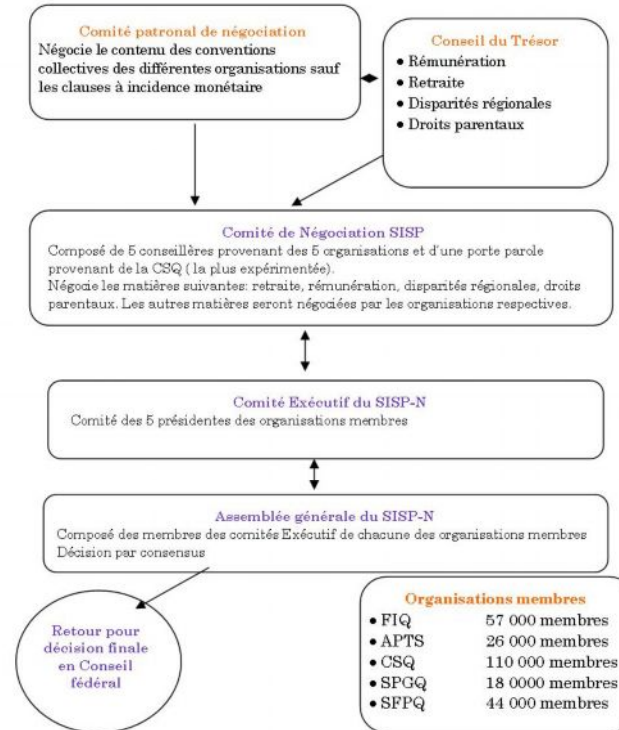
## Les sujets de négociation en SISP-N

- La rémunération
- La retraite
- Les droits parentaux
- Les disparités régionales

### Structure de négociation actuelle de la FIQ



### Structure de négociation du SISP-Négo



## Pourquoi la FIQ nous propose-t-elle le SISP-N ?

La Fédération voit dans cette alliance l'opportunité de former le plus gros regroupement jamais créé pour la négociation dans les secteurs public et parapublic. En effet, le SISP-N rassemblerait les secteurs de la santé, de l'éducation et de la fonction publique et opposerait au gouvernement la force de près de 300,000 salariées de l'État lors de la prochaine négociation.

## Recommandation

<b>Considérant</b>	les attaques répétées du gouvernement contre les organisations syndicales;
<b>Considérant</b>	l'importance d'élaborer une stratégie visant à améliorer le rapport de force de la FIQ;
<b>Considérant</b>	que le SISP-N représente près de 300,000 salariées, soit la majorité des salariées des secteurs public et parapublic;
<b>Considérant</b>	les intérêts communs des organisations membres du SISP;

### **Le conseil fédéral recommande aux syndicats de présenter aux membres, l'adhésion au SISP-N sur la base des règles suivantes :**

La désignation du SISP pour agir au nom des cinq organisations dans le cadre de la négociation des sujets suivants : rémunération, droits parentaux, disparités régionales et retraite;  
L'adoption d'un cadre stratégique, d'un plan d'action et d'un plan de communication communs;  
La mise en place d'instances spécifiques;  
Seule la règle de consensus est appliquée dans le processus décisionnel  
La mise en place d'une équipe (négociation, action-mobilisation, communication, juridique) propre au SISP-N;  
Un protocole de non-maraudage.

**Et que lors du conseil fédéral de décembre tel que prévu, la décision se prenne sur l'adhésion au SISP-N.**

